



Tarifs des prestations de location

- Honoraires gestion locative

7.2% TTC des montants encaissés comprenant :

- la recherche du locataire (publicités + visites)
- vérification de la solvabilité du dossier locataire
- constitution du dossier garant
- établissement du bail
- états des lieux d'entrée et de sortie
- encaissement des loyers par prélèvement automatique
- déclaration de revenus locatifs
- réclamation chaque année de l'entretien de chaudière et attestation d'assurance

Honoraires agence définis entre les parties au mandat:

Plafonnés au maximum selon Loi Alur à 11€ du m² pour le locataire

(8 euros : prestation de visite, constitution de dossier et rédaction de bail
+ 3 euros : rédaction de l'état des lieux d'entrée)

Base identique pour le propriétaire avec une facturation minimale de 360 euros pour le propriétaire

- Honoraires location simple

Propriétaires souhaitant gérer seuls les encaissements

- recherche locataire (publicités + visites)
- établissement du bail
- états des lieux d'entrée et de sortie

Honoraires agence définis entre les parties au mandat:

Plafonnés au maximum selon Loi Alur à 11€ du m² pour le locataire

(8 euros : prestation de visite, constitution de dossier et rédaction de bail
+ 3 euros : rédaction des états des lieux d'entrée et de sortie)

Base identique pour le propriétaire avec une facturation minimale de 360 euros pour le propriétaire

(Barème établi sur la base d'une TVA à 20%)

Tarif d'estimation valeur locative

Appartement / Maison : De 100 € à 150 € TTC*

Commerces, immeubles, dépôt, etc... : De 180 € à 360 € TTC*